

VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 15

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 19

Convoqués le :  
21/10/2025

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Michel LEICK, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

**Etaient excusés** : Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ, Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal ayant donné procuration à Madame Monique SCHALLER, Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale ayant donné procuration à Madame Michelle WIBRATTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2025-58- Revalorisation du montant des loyers des logements communaux pour l'année 2026**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer le montant des loyers des logements de la commune.

Pour 2026, il est proposé d'appliquer une variation du montant des loyers, correspondant à l'évolution de l'indice de référence des loyers (article 9 de la loi 2008-111 du 8 février 2008) sur la période du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, **fixée à 0,87 % par l'INSEE le 15 octobre 2025** (pour mémoire 2,47 % en octobre 2024).

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le montant des logements communaux comme suit :

	<b><u>Montants 2025</u></b>	<b><u>Montants 2026</u></b>
<b>2 rue Saint-Jean</b>		
<b>F4</b>	477,98 €	482,14 €

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 28/10/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20251028-2025-58DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

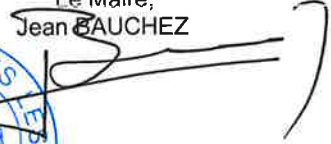
Réception par le préfet : 04/11/2025

Notification : 04/11/2025

Le secrétaire de séance,  
Nicolas POIRIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.